

# Méthylprednisolone Viatris 120 mg, poudre pour solution injectable (IM-IV) – [méthylprednisolone (hydrogénosuccinate de)]

PUBLIÉ LE 06/08/2025 - MIS À JOUR LE 05/03/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 05/08/2025

## DCI

Méthylprednisolone (hydrogénosuccinate de)

## Indications

Les indications sont :

- celles de la corticothérapie générale per os, lorsque la voie parentérale est nécessaire en cas d'impossibilité de la voie orale (vomissements, aspiration gastrique, troubles de la conscience)
- les affections nécessitant un effet thérapeutique rapide :
  - allergiques :
    - œdème de Quincke sévère en complément des antihistaminiques,
    - choc anaphylactique en complément de l'adrénaline.
  - infectieuses :
    - fièvre typhoïde sévère, en particulier avec confusion mentale, choc, coma,
    - laryngite striduleuse (laryngite sous-glottique) chez l'enfant.
  - neurologiques :
    - œdème cérébral (tumeurs, abcès à toxoplasme...)
  - ORL :
    - dyspnée laryngée.

## Laboratoire exploitant

Viatris Santé

## Observations particulières

- Situation à l'hôpital : tension
- Contingement quantitatif à l'hôpital
- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Lisamethyle 120 mg /2 ml polvere e solvante per soluzione iniettabile initialement destinées au marché italien



Consultez le courrier de la société Viatris à destination des professionnels de santé (03/03/2026)

- Date de remise à disposition indéterminée

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par*

*les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).*

*Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.*